CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

OBJET: Subvention 2018 concernant le service social pour les jeunes et adultes (SSJA).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer une subvention de fonctionnement de 45 300 ۈ l'association «service social pour les jeunes et adultes» au titre de 2018 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante conforme au modèle prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée